



MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 10 JUILLET 2020 A 18 h

Le dix juillet deux mil vingt

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 15

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 0

Date de convocation : 6 juillet 2020

Présents ou représentés : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT, Sandrine BOCHET (procuration), Jocelyne BORNE, Bernard SAILLANT, Christian LEOTY, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU, Christophe BALMIER, Céline JEANNINGROS, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA (procuration)

Absents : M. Mickaël BAF COP

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

1/ DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Le décret du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a fixé :

- au vendredi 10 juillet 2020 la désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux

- au dimanche 27 septembre 2020 l'élection des sénateurs.

Le nombre de délégués varie en fonction du strate de la population. Il est de 3 délégués et 3 suppléants pour notre commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY, Olivier CHAMOT comme délégués titulaires et ;
- Emmanuel TISSOT, Jocelyne BORNE, Guy DEMOLIS comme suppléants.

2/ DIVERS

- Incidents techniques

* Le conseil municipal est informé d'incidents qui ont perturbé le fonctionnement administratif de la mairie ces dernières semaines :

- panne de la téléphonie fixe qui a engendré un changement de matériels et la souscription d'un contrat de maintenance de 65 € HT par mois avec l'entreprise CPRO.

- cyber attaque de type ransomware immobilisant pendant plusieurs jours le système informatique. Grâce à la réactivité de nos prestataires (Borne Informatique et le service informatique de l'ADM 74) le retour à la normale est désormais opérationnel.

Une plainte a été déposée en gendarmerie et une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur de la commune.

- Délinquance

L'attention de l'assemblée est attirée sur une recrudescence des vols et tentatives d'effractions. Des consignes de sécurité ont été diffusées par nos canaux de communication (facebook, site communal).

L'oratoire de Saint Roch a été victime de tags.

Des tentatives d'effractions de la salle polyvalente et des locaux péri-scolaires ont également été remarquées.

Afin de sécuriser ces bâtiments publics, une vidéosurveillance a été mise en place par l'entreprise Jacquemoud.

M. Le maire informe l'assemblée que le nouveau commandant de brigade de Cruseilles se propose d'intervenir lors d'une prochaine réunion pour nous proposer de mettre en œuvre, en collaboration avec les forces de l'ordre, une démarche de « citoyens vigilants ».

- Gens du voyage

Il est rappelé la réglementation du stationnement des grosses migrations pendant la période estivale et la réquisition par la Préfecture d'une aire de grands passages en aval du Noiret sur la commune de Cruseilles.

- Charte d'utilisation des produits phyto-sanitaires

La chambre d'agriculture souhaite mettre en œuvre une charte sur l'utilisation des produits phyto-pharmaceutiques.

Cette demande souhaite développer l'information des riverains, identifier de nouvelles distances de sécurité minimum et définir les modalités de conciliation entre utilisateurs et riverains.

A ce sujet, M. le Maire donne lecture des remarques formulées par l'association environnementale locale AZHURE.

Céline JEANNINGROS à laquelle le maire a confié le soin, compte tenu de ces compétences, d'examiner ce dossier, indique que les remarques d'AZHURE lui semblent pertinentes et qu'il n'est pas nécessaire de formuler un autre avis d'autant plus que la consultation est close depuis le 8 juillet 2020.

- Plateau des Bornes

L'attention de l'assemblée est attirée sur la profusion de véhicules à moteur bruyants circulant sur le Plateau des Bornes, perturbant la tranquillité des lieux, ainsi que sur le développement de la pêche dans les plans d'eau protégés (Mouille Marin) par arrêté de biotope.

Il est convenu de créer un groupe de travail pour étudier les mesures à mettre en œuvre, en lien avec le conservatoire des espaces naturels, l'ONF,... dans le respect du Contrat de Territoire du Plateau des Bornes.

Le sujet de la mise en place d'une police rurale est également abordé.

- Chemins du PDIPR

L'assemblée est informée que les employés du Syndicat du Salève finissent de renouveler le balisage du circuit du Balcon des Bornes.

Une réflexion est en cours afin de mettre en œuvre une interconnexion des sentiers du Plateau des Bornes avec ceux du Salève.

Le chantier semble avancer...

- Téléphonie mobile

M. Le maire confirme que l'opérateur FREE-MOBILE tiendra une permanence en mairie le mercredi 15 juillet de 17 à 20 H pour répondre aux demandes d'information et de réclamation concernant le projet d'installation d'un relais de téléphonie mobile en amont du hameau de La Rippaz.

Il précise qu'un dossier technique est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Enfin, il confirme la présence des représentants de FREE-MOBILE à la prochaine réunion du conseil municipal (le 20/07/2020) pour une présentation détaillée du projet.

- Recalibrage RD 3

Suite au démarrage des travaux de recalibrage de la RD 3 par le Département entre les intersections des Margolliets et de La Rippaz, la circulation sera réglementée par déviation pendant plus d'un mois.

- Fête au village

Le Comité des Fêtes interroge la mairie afin de savoir s'il est possible d'organiser la traditionnelle fête villageoise le 2^e week-end d'août.

Compte tenu du contexte actuel et de la difficulté à faire respecter les gestes barrières dans ce genre de manifestations, l'assemblée, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable.

- Concession cimetière

M. et Mme DAVIET ont souscrit une concession trentenaire au cimetière de Menthonnex en 2007

N'ayant pas utilisé cette place, ils souhaitent mettre fin à cette concession et sollicitent le remboursement (150 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et conformément à la réglementation en vigueur se prononce favorablement sous réserve que le remboursement soit calculé au prorata du temps à courir.

La séance est levée à 20H30

Secrétaire de séance
Olivier CHAMOT

Le Maire
Guy DEMOLIS